
Programme Gestion Durable des Ressources Naturelles

B.P. 7814 Yaoundé
Tél. : ++237 -221.94.57
Fax : ++237 -221.50.48
E-Mail : klaus.mersmann@gtz.de
République du Cameroun

Objet : **NOTE DE CONJONCTURE ENVIRONNEMENT 4/2004**
élaborée en collaboration avec l'association CRAC

N° 64 avril 2004

14 journaux ont traité de l'information environnementale en ce mois d'avril 2004. Il s'agit de La Voix du Paysan, Bubinga, The Herald, Aurore plus, L'Info, Ouest Echos, Le Messenger, Dikalo, La Nouvelle Presse, L'Hebdo du mardi, La Nouvelle Expression, L'Action, Mutations et Cameroon tribune.

Par rapport au mois de mars 2004, on note une baisse de la masse de l'information environnementale. Les avis d'appel d'offres, les initiatives en faveur de l'environnement et le thème de l'eau observent un recul. L'aménagement du territoire se repositionne. Les informations du secteur forestier et du bois restent au devant de la scène. Le pipeline Tchad-Cameroun est de retour. Les généralités sur l'environnement, les prises de position sur l'environnement et le thème de l'écotourisme sont inexistantes.

I – Chronologie de l'information environnementale

A – L'aménagement du territoire

1 – L'aménagement des routes

- Le 6 avril, Cameroon tribune indique sur la moitié de sa page 8 qu'une enveloppe de 19 milliards de Fcfa sera consacrée aux routes du Nord.
- Le 8 avril, Cameroon tribune annonce sur la moitié de sa page 8, la visite du Ministre des Travaux Publics sur les chantiers des routes de l'Extrême Nord.

a – Les routes interurbaines

- Le 19 avril, Cameroon tribune annonce sur toute sa page 2 le lancement des travaux de bitumage de la route Melong-Dshang.
- Le 19 avril toujours, Mutations souligne sur la moitié de sa page 5, le lancement des travaux de construction de la route Dschang-Melong.
- Le 19 avril encore, La Nouvelle Expression note sur 3/4 de sa page 2, l'inauguration de la route Dschang-Melong.



- Le 21 avril, Ouest Echos souligne sur la moitié de sa page 4 que les travaux de bitumage de la route Dschang-Melong, sont en cours.
- Le 21 avril aussi, Ouest Echos se demande sur 1/4 de sa page 4 si le bitume deviendra une réalité sur l'axe Dschang-Melong.
- Le 27 avril, l'Hebdo du Mardi souligne sur 3/4 de sa page 3 que la route Dschang-Melong c'est "la route politique du Premier Ministre".

b – La voirie urbaine

- Le 21 avril, Cameroon tribune constate sur 2/5 de sa page 12 que "Yaoundé signe ses routes".

2 - La construction et la réhabilitation des ouvrages

- Le 1^{er} avril, Mutations indique sur 2/5 de sa page 5 que les travaux de réhabilitation du pont sur le Wouri "n'avancent pas, faute d'un plan de circulation".
- Le 2 avril, Aurore Plus annonce sur 1/3 de sa page 6 le démarrage des travaux sur le pont sur le Wouri pour le 5 avril.
- Le 5 avril, Cameroon tribune constate sur un filet de sa page 9 le début des travaux de réhabilitation du pont sur le Wouri.
- Le 5 avril toujours, The Herald note sur 1/8 de sa page 2 le début de la réhabilitation du pont sur le Wouri.
- Le 6 avril, Aurore Plus indique sur la moitié de sa page 3 que la réhabilitation du pont sur le Wouri fait peur.
- Le 6 avril également, Cameroon tribune signale sur 2/5 de sa page 18 que le plan de circulation sur le fleuve Wouri pendant la réhabilitation du pont est effectif.
- Le 7 avril, Dikalo note sur la moitié de sa page 9, les premiers couacs de la réhabilitation du pont sur le Wouri.
- Le 21 avril, Mutations constate sur toute sa page 7 le démarrage des travaux lourds sur le pont sur le Wouri.

B – Les avis d'appel d'offres

1 - Dans le secteur routier

- Le 1^{er} avril, Cameroon tribune publie sur ses pages 10 et 12 en français et en anglais, un avis d'appel d'offres du Ministère des Travaux Publics pour l'exécution des travaux de cantonnage sur certaines routes revêtues du réseau prioritaire dans la province de l'Est/réseau sud.
- Le 1^{er} avril aussi, Cameroon tribune consacre ses pages 10 et 12 en français et en anglais, un avis d'appel d'offres du Ministère des Travaux Publics pour l'exécution des travaux de cantonnage sur certaines routes revêtues du réseau prioritaire dans la province du Centre/réseau sud.
- Le 1^{er} avril toujours, Cameroon tribune publie sur ses pages 19 et 20 en français et en anglais, un avis d'appel d'offres du ministère des Travaux publics pour l'exécution des travaux de cantonnage sur certaines routes revêtues du réseau prioritaire dans la province de l'Est/réseau sud.
- Le 1^{er} avril encore, Cameroon tribune accorde ses pages 21 et 22 en français et en anglais, un avis d'appel d'offres du ministère des Travaux publics pour l'exécution des travaux de cantonnage sur certaines routes revêtues du réseau prioritaire dans la province du Sud/réseau sud.



- Le 1^{er} avril également, Cameroon tribune publie sur ses pages 25 et 26 en français et en anglais, un avis d'appel d'offres du Ministère des Travaux Publics pour l'exécution des travaux de cantonnement sur certaines routes revêtues du réseau prioritaire dans le réseau Ouest (provinces du Littoral, Sud ouest et de l'Ouest).
- Le 2 avril, Cameroon tribune consacre toute sa page 25 à un avis d'appel d'offres du Ministère des Travaux Publics pour l'exécution des travaux de cantonnement sur les sections revêtues de la route Nyamboya-Banyo, province de l'Adamaoua, réseau Nord.
- Le 5 avril, Cameroon tribune accorde toute sa page 6 en anglais, à un avis d'appel d'offres du Ministère des Travaux publics pour l'exécution des travaux de cantonnement sur les sections revêtues de la route Nyamboya-Banyo, province de l'Adamaoua, réseau Nord.
- Le 8 avril, Cameroon tribune publie sur la moitié de sa page 21, un avis d'appel d'offres du Ministère de la Ville pour la réalisation d'une étude technique de certaines voiries dans la ville de Yaoundé.
- Le 8 avril toujours, Cameroon tribune accorde la moitié de sa page 21 à un avis d'appel d'offres du Ministère de la Ville pour la réalisation de l'étude de classification de la voirie dans la ville de Yaoundé.
- Le 8 avril également, Cameroon tribune publie sur 1/4 de sa page 24 un avis d'appel d'offres du Fonds routier pour l'audit technique des travaux d'entretien routier.
- Le 26 avril, Cameroon tribune accorde 1/4 de sa page 24 aux résultats de l'avis d'appel d'offres du Ministère de la Ville pour la réalisation des travaux d'entretien de certaines voiries dégradées de la ville de Yaoundé.

2 - Dans le secteur forestier

- Le 6 avril, Mutations accorde toute sa page 4 à un avis d'appel d'offres du Ministère de l'Environnement et des Forêts pour la sélection d'un cabinet d'études en vue de l'étude des produits forestiers et agroforestiers dans les zones d'intervention du projet d'appui à la foresterie rurale et à l'agroforesterie (Pafra) - province de l'Ouest, du Nord-ouest et de l'Adamaoua.
- Le 6 avril également, L'Action publie sur toute sa page 6 un avis d'appel d'offres du Ministère de l'Environnement et des Forêts pour la sélection d'un cabinet d'études en vue de l'étude des produits forestiers et agroforestiers dans les zones d'intervention du projet d'appui à la foresterie rurale et à l'agroforesterie (Pafra) - province de l'Ouest, du Nord-ouest et de l'Adamaoua.

3 - Dans le domaine de la faune

- Le 6 avril, The Herald consacre toute sa page 4 à un avis d'appel d'offres du Ministère de l'Environnement et des Forêts pour la conduite d'une étude spéciale sur les primates dans le sanctuaire à gorilles de Mengame.
- Le 7 avril, La Nouvelle Presse publie sur toute sa page 4 un avis d'appel d'offres du Ministère de l'Environnement et des Forêts pour la conduite d'une étude spéciale sur les primates dans le sanctuaire à gorilles de Mengame.



C – Les informations du secteur forestier et du bois

- Le 12 avril, Cameroon tribune note sur la moitié de sa page 8 l'adoption d'un plan pour la gestion des forêts camerounaises.
- Le 19 avril, Cameroon tribune indique sur un filet de sa page 6, l'installation des membres de concertation tripartite pour une meilleure compréhension de la législation forestière.
- Le 19 avril, L'Info consacre la moitié de sa page 5 à une "brève histoire de l'exploitation de la forêt camerounaise".
- Le 19 avril également, L'Info indique sur 2/5 de sa page 5 que la loi forestière camerounaise est "loin du contexte local".
- Le 19 avril aussi, L'Info souligne sur 2/4 de sa page 6 que la loi de 1994 sur les forêts préconise la répartition des redevances forestières entre les municipalités et les riverains.
- Le 19 avril toujours, L'Info alerte sur la moitié de sa page 6 que "l'exploitation illégale est la loi" dans les forêts camerounaises.
- Le 19 avril encore, L'Info donne sur 2/5 de sa page 7 les raisons de l'échec de la transformation locale des grumes.
- Le 19 avril toujours, L'Info souligne sur 2/5 de sa page 7 que la protection de la flore et de la faune est une "mission impossible pour la loi".
- Le 19 avril enfin, L'Info note sur un filet de sa page 7 que les forêts communautaires constituent "un désordre organisé".

D - L'hygiène et la salubrité publiques

- Le 5 avril, Cameroon tribune note sur 2/5 de sa page 9 que le quartier New Bell à Douala est "en cours d'assainissement".
- Le 6 avril, Cameroon tribune annonce sur la moitié de sa page 12 que "la Communauté urbaine de Yaoundé met en demeure les occupants des marécages du quartier Bastos".
- Le 12 avril, Cameroon tribune note sur 1/5 de sa page 26 que Mengong dans la province du Sud, se lance dans la campagne d'hygiène et de salubrité publique.

E – Le projet pipeline Tchad-Cameroun

- Le 1^{er} avril, Cameroon tribune constate sur un filet de sa page 9, la tenue à Yaoundé d'un séminaire sur le pipeline et la gestion de l'environnement.
- Le 2 avril, L'Action note sur 2/5 de sa page 3 la tenue d'un séminaire à Yaoundé sur la gestion environnementale du pipeline Tchad-Cameroun.

F – Les initiatives en faveur de l'environnement

- Le 2 avril, Cameroon tribune signale sur la moitié de sa page 6 que les experts planchent sur l'impact environnemental du barrage de Lom-Pangar.
- Le 23 avril, Le Messenger note sur 3/5 de sa page 5 des sanctions infligées à 59 forestiers par le ministère de l'Environnement et des Forêts.

G – Les atteintes à l'environnement

- Le 13 avril, La Nouvelle Presse alerte sur 3/4 de sa page 5 qu'une "société hollandaise d'exploitation forestière s'illustre dans le pillage à ciel ouvert de nos forêts".



H - Les informations de la faune

- Le 13 avril, L'Action note sur la moitié de sa page 10 que "des gorilles solitaires sèment la terreur à Yokadouma", dans la province de l'Est.

I – Le thème de l'eau

- Le 5 avril, Mutations note sur 3/4 de sa page 7 que l'eau est "source de préoccupation".
- Le 5 avril toujours, Mutations note sur la moitié de sa page 8 que si l'eau est parfois disponible en région forestière, "sa qualité n'est pas toujours garantie".
- Le 5 avril encore, Mutations soutien sur un encadré de sa page 9, qu'en matière d'hydraulique, le Cameroun possède "un potentiel enviable".
- Le 5 avril également, Mutations souligne sur la moitié de sa page 8 que la rareté de l'eau "impose de nouvelles habitudes aux populations urbaines".
- Le 5 avril aussi, Mutations souligne sur 2/5 de sa page 9 que les fontaines et les forages sont "la source du commerce des eaux dans la ville de Douala".
- Le 27 avril, L'Action indique sur 1/4 de sa page 3, la concertation à Paris des pays membres du Bassin du Niger.

J – Dans la presse spécialisée

- **Bubinga** dans sa livraison du mois d'avril 2004, fait un zoom sur la loi forestière de 1994. Pour cette publication, malgré l'opacité qui la caractérise et qui laisse une sérieuse marge de manœuvre aux fraudes de toutes sortes, cette loi comporte des innovations comme le plan d'aménagement, l'implication des communautés locales et une fiscalité qui permet de générer des revenus. Dans ce même numéro, le journal de l'environnement note la baisse inquiétante des eaux du Lac Tchad. Bubinga note également que la ville de Douala est asphyxiée par les gaz d'échappement, c'est ce qui ressort d'une étude de la Banque mondiale.
- **La Voix du Paysan** dans sa parution du mois d'avril se demande quel rôle jouent les produits forestiers non ligneux dans la gestion participative du domaine forestier non permanent. Pour ce journal, la gestion participative est une des options fortes de la nouvelle politique forestière au Cameroun. La Voix du Paysan se demande toujours en page environnement, s'il est possible de protéger l'environnement et lutter en même temps contre la pauvreté.

II - Le thème du mois : La forêt camerounaise en eau trouble

En janvier 1994, le Cameroun s'est doté de nouveaux instruments juridiques portant sur le régime des forêts. Dix ans après, la presse nationale fait le constat selon lequel cette loi a été mise de côté pour ne laisser la place qu'à la surexploitation et au pillage du patrimoine forestier camerounais.

Le 19 avril, c'est L'Info qui le plus a ouvert les vannes pour laisser couler beaucoup d'encre dans un dossier de 4 pages consacré à la loi forestière dix ans après. Pour ce journal, "*l'une des principales innovations de la loi forestière de 1994 qui a suscité beaucoup d'espoir concerne la mise en place des mécanismes de gestion durable*



des ressources forestières. Ces mécanismes sont matérialisés par la mise en œuvre des plans d'aménagement; pour les concessions forestières UFA. Il s'agit d'une planification des opérations sur une rotation fixée à 30 ans qui garantie la rentabilité de l'exploitation forestière". Mais, constate cette publication, "alors qu'on attendait une application rigoureuse de cette disposition fondamentale dans la réforme, application qui impose une vigilance soutenue pour l'accès et l'exploitation des forêts de la part des autorités chargées de la gestion du patrimoine forestier, c'est au contraire un laxisme débordant et à des complicités impensables que l'on a à faire". A en croire L'Info, "ce laxisme et ces complicités ont permis le développement d'une exploitation illégale très accentuée avec des graves conséquences sur ce patrimoine forestier national".

Cet avis de L'Info est partagé à 100% par La nouvelle Presse. Dans un article publié dans son édition du 13 avril, ce journal indique que l'entreprise "Trc/Reef scie la loi". Selon La Nouvelle Presse, cette société forestière hollandaise *"s'illustre dans le pillage à ciel ouvert de nos forêts."* Cela, *"au mépris des lois et règlements de la République"*. D'après le journal de Jacques Blaise Mvié, l'entreprise Trc/Reef qui exploite des concessions forestières dans la province du Sud ouest, *"s'est spécialisée dans la tricherie, le vol et le faux pour spolier nos forêts"*. Pour y arriver là, cette entreprise selon La Nouvelle Presse, contourne tout simplement la loi. Pour ce faire, *"Trc/Reef s'approche d'une entreprise nationale qu'elle positionne pour l'obtention d'une vente de coupe. Puis, derrière le Camerounais qui représente la société attributaire, les responsables de la Trc/Reef engagent les pratiques qui tendent à couper le bois, même celui qui ne répond pas aux normes"*. Dans cette pratique, *"les populations sont flouées malgré toutes les promesses faites par l'exploitant forestier. A l'arrivée, c'est l'opérateur camerounais qui paye toujours les frais"*.

A cause de ces actes qui portent gravement atteinte au patrimoine forestier camerounais, le Ministère de l'Environnement et des Forêts a été obligé de sévir. C'est ainsi que le journal Le Messager annonce dans sa livraison du 23 avril, des sanctions à l'encontre de 59 forestier. A en croire Léopold Chendjou l'auteur de l'article, ces forestiers ont violé la législation sur l'exploitation forestière. Ils payeront donc à l'Etat du Cameroun, *"des amendes allant de 500 000 Fcfa à 2,5 milliards de Fcfa"*. Mais, Le Messager espère tout de même que ces amendes *"seront effectivement payées et surtout que celles-ci serviront à la protection du patrimoine forestier camerounais"*.

Pour sa part, Bubinga indique tout simplement que malgré l'opacité qui caractérise la loi forestière de 1994 et qui *"laisse une sérieuse marge de manœuvre aux fraudes de toutes sortes, cette loi comporte des innovations comme le plan d'aménagement, l'implication des communautés locales et une fiscalité qui permet de générer des revenus."*

Conclusion

Malgré une légère baisse de la masse de l'information environnementale en ce mois d'avril par rapport au mois précédent, l'environnement a tout de même occupé une bonne place dans la presse nationale. Tout ce que nous espérons c'est qu'elle puisse maintenir le flambeau haut.

